

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

C 2020-01-020 HABITAT

Tinergie – Extension au Pays de Brest - approbation des conventions de partenariat avec Pays d'Iroise Communauté et Communauté Lesneven Côte des Légendes pour le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique sur leurs territoires.

Le rapporteur, M Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – Tinergie – Extension au Pays de Brest - approbation des conventions de partenariat avec Pays d'Iroise Communauté et Communauté Lesneven Côte des Légendes pour le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique sur leurs territoires.

EXPOSE DES MOTIFS

La plateforme de rénovation énergétique Tinergie a été mise en place en 2012 à l'initiative de Brest métropole afin de favoriser la rénovation énergétique du parc immobilier privé qui constitue un enjeu majeur au titre du Plan Climat métropolitain.

Tous les ans, Tinergie renseigne environ 1200 particuliers et accompagne près de 300 projets de rénovation énergétique de maisons individuelles. Ce service de conseil neutre et indépendant est assuré par Ener'gence, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Brest, dans le cadre d'une mission confiée par la métropole brestoïse.

Un partenariat a également été mis en place avec les professionnels du bâtiment afin de favoriser la formation des entreprises ainsi que la qualité et la performance des travaux.

Suite aux réflexions menées à l'échelle du Pays de Brest concernant la mise en place d'une plateforme de rénovation de l'habitat, la Communauté de Commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) a souhaité rejoindre le dispositif métropolitain Tinergie. A cet effet, une convention de partenariat a été établie entre Brest métropole et la CCPCAM dans le cadre d'une délibération du Conseil de métropole du 4 octobre 2019 (C 2019-10-212).

Aujourd'hui, deux nouveaux territoires du Pays de Brest - Pays d'Iroise Communauté (PIC) et Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) - sollicitent une intégration au dispositif.

Cette extension de Tinergie s'inscrit dans une logique cohérente de développement de la plateforme au regard des enjeux communs en matière de transition énergétique mais également par rapport à l'activité du bâtiment à l'échelle du bassin d'emploi du Pays de Brest (50 % des entreprises partenaires Tinergie sont déjà positionnées en dehors de Brest métropole).

Il est ainsi proposé de signer des conventions de coopérations sur le champ de la transition énergétique avec PIC et CLCL pour déployer le dispositif sur leur territoire à partir de septembre 2020.

Dans ce cadre, Brest métropole mettra à disposition des deux collectivités le site web Tinergie - pages publiques et back-office de mise en relation particuliers/professionnels – ainsi que les outils de communication dédiés.

Cette mutualisation des outils ainsi que la mise à disposition de ressources humaines de la métropole concernant l'animation du réseau des professionnels et la coordination du dispositif est établi à un total de 13 750 € TTC annuel.

Dans un second temps, PIC et CLCL contractualiseront avec Ener'gence, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Brest, les moyens humains nécessaires à l'animation et l'accompagnement des propriétaires sur leur territoire.

Dans le cadre de cette coopération, les collectivités s'engagent à respecter les standards de qualité de la plateforme Tinergie et à accompagner le service par des subventions aux travaux afin d'optimiser le passage à l'acte des particuliers.

Les conventions de coopération s'inscrivent sur une durée de 3 années.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver les termes des conventions de coopération avec Pays d'Iroise Communauté et Communauté Lesneven Côte des Légendes pour la mutualisation du dispositif Tinergie,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de coopération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE